

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION À LA SHUC

- Être titulaire du Galop 7
- Être titulaire de l'AFPS (Formation aux Premiers Secours) ou PSC1 ou PSE1 ou 2 en cours de validité ou AFGSU niveau 1 ou 2 en cours de validité ou SST en cours de validité
- Niveau Bac requis
- Expérience de la compétition et de l'encadrement souhaitée
- Avoir validé les Tests d'Exigence Préalables (TEP)
- Avoir 18 ans dans l'année de formation

Les TEP sont des tests nationaux (on peut les passer dans une autre région que celle où l'on souhaite faire sa formation) et sont valables 5 ans. Ils peuvent être validés en plusieurs fois : il y a trois épreuves à valider. Si une seule est validée, on ne repasse que les deux épreuves non validées. Les trois doivent être validées pour entrer en formation.

Vous êtes dispensés des TEP pour le BP en 10 UC si vous êtes titulaire :

- du BAP (brevet d'animateur poney)
- de l'ATE (Accompagnateur de Tourisme Équestre)
- de l'AAE (Assistant Animateur d'Équitation)
- du CQP asa (Certificat de Qualification Professionnel animateur-soigneur assistant mention équitation)
- du BAPAAT mention poney
- du BEPA activités hippiques, entraînement du cheval de compétition, support sports équestres, si la note de pratique était supérieure à 12
- du bac Pro CGEA production du cheval.

Pour le BP en 4 UC :

Vous êtes dispensé du Test A si vous présentez une attestation (délivrée par le directeur technique national) de :

- 2 participations sans abandon ni élimination en épreuves de concours complet d'équitation (CCE) de niveau Club 2 minimum ou équivalentes,
- 3 participations sans abandon ni élimination en épreuves de niveau Club 2 minimum ou équivalentes dont une au moins en CCE ou TREC,
- si vous êtes titulaire du BAPAAT Randonnée Équestre ou du CQP ASA Tourisme Équestre ou de l'AAE (Animateur Assistant d'Équitation) dominante Tourisme Équestre.

Vous êtes dispensé du Test B si :

- vous êtes titulaire de l'AAE (Animateur Assistant d'Équitation), délivré à partir du 1^{er} janvier 2017
- si vous êtes titulaire du degré 2.

Vous êtes dispensé des deux Tests si :

- Vous êtes inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau en équitation,
- Vous êtes titulaire :
 - de l'AQA attelage, poney, Tourisme Équestre ou Western,
 - de l'autorisation spécifique d'exercer,

- du BEES 1^{er} degré activités équestres ou Equitation
- des exigences techniques préalables à l'entrée en formation et justificatif d'inscription au BPJEPS activités équestres en 10 UC,
- des UC 5 + 6 + 8 ou UC 7 + 8 + 9 du BPJEPS activités équestres mention équitation en 10 UC,
- des UC 7 + 8 + 9 du BPJEPS activités équestres mention attelage, western, équitation de tradition et de travail ou tourisme équestre en 10 UC,
- du degré 3,
- de l'ATE (accompagnateur de tourisme équestre) délivré jusqu'au 28/08/2007 et après le 13/11/2009,
- du GTE (Guide de tourisme équestre) délivré jusqu'au 28/08/2007,
- du CEP3,
- du CQP ORE ou du CQP EAE
- Vous avez obtenu :
 - 2 classements dans le 1^{er} tiers en CCE Am3 ou niveau supérieur ou en endurance niveau Am élite ou supérieur
 - 2 classements dans la 1^{ère} moitié en attelage Am1 Grand Prix ou supérieur,
 - 2 participations effectives à un match de horse ball du championnat de France Pro ou supérieur,
 - 2 classements dans la 1^{ère} moitié du classement en POR, 2 résultats de 40/60 minimum en maîtrise des allures, 2 résultats minimum de 120/160 en PTV sur un TREC de niveau Am1 ou supérieur,
 - un classement en tant que longeur dans la 1^{ère} moitié du classement au championnat de France voltige Am1 individuel ou supérieur,
 - 1 résultat à 65% minimum du total des points en Reprise, 1 résultat dans la 1^{ère} moitié du classement en maniabilité technique et 1 résultat dans la 1^{ère} moitié du classement en tri de bétail sur une épreuve d'Equitation de travail Am1 ou supérieur.

La SHUC organise une date de TEP, le vendredi 7 juillet 2017. Nous proposons, la semaine qui précède, un stage de préparation aux TEP du lundi au jeudi.

Tarif : 200€. Ces stages sont fortement recommandés : par expérience, toutes les personnes ayant présenté les TEP sans préparation ont été recalées. Ils permettent également de se familiariser avec les chevaux de la SHUC, si vous avez décidé de louer un cheval pour les épreuves.

Vous avez possibilité de présenter les TEP avec votre cheval, ou de louer un cheval à la SHUC. **Tarif : 30€** par discipline (dressage – obstacle – travail à pied)

Vous trouverez le programme des TEP en annexe.

Dates limites d'inscription aux TEP et aux tests de sélection de la SHUC :

TEP de juillet : dossier d'inscription à renvoyer pour le 18 juin 2017

Notre formation dure 12 mois et demi : elle débute le 1^{er} septembre, pour s'achever mi-septembre de l'année suivante. et coûte 7560€ (Ceci ne comprend que les frais de formation).

Selon les diplômes obtenus, des allègements sont possibles, uniquement au niveau financier (nos stagiaires suivent tous les cours, même s'ils les ont déjà validés)

Tableau des allègements pour le BP en 10 UC

DIPLÔME OBTENU	NOMBRE D'UC PRÉ VALIDÉES
BAP - AAE	2 : UC5 – UC6
CQP ASA	idem
BAPAAT poney	idem
Bac Pro Agricole	3 : UC 1 – UC 2 – UC 3
Bac Pro CGEA	5 : UC1 – UC2 – UC3 – UC5 – UC7

Les 10 UC :

UC1 : communication

UC2 : connaissance des publics

UC3 : mise en œuvre d'un projet

UC4 : intégration à la vie de l'entreprise

UC5 : la fiche pédagogique

UC6 : pédagogie de l'animation

UC7 : équitation et pédagogie théoriques, hippologie, réglementation

UC8 : pédagogie du perfectionnement

UC9 : pratique équestre

UC10 : valorisation du jeune cheval de club

ou adaptation de la structure et de la pédagogie aux publics handicapés

Tableau des allègements pour le BP en 4 UC

DIPLÔME OBTENU	NOMBRE D'UC PRÉ VALIDÉES
BAP, Animateur poney à partir du 13/11/2009, AAE et CQP ASA équitation ou tourisme équestre	UC1
CQP ORE	UC1 - 2 - 4c
CQP EAE	UC1 - 3 - 4a
BAPAAT poney ou randonnée équestre	UC2
AQA attelage ou western	UC1 - 2 - 3 - 4b
AQA poney	UC 1 - 2 - 3 - 4a
AQA tourisme	UC1 - 2 - 3 - 4c (équitation d'extérieur)
BPJEPS activités équestres	UC1 - 2 - 3 - 4a
3 des UC 1 à 4 du BP en 10 UC	UC1 - 2
UC 5 + 6 + 8 du BP en 10 UC	UC3
UC7 + 8 + 9 du BP équitation en 10 UC	UC4a
UC7 + 8 + 9 du BP attelage ou western en 10 UC	UC4b
UC7 + 8 + 9 du BP équitation de tradition et de travail ou tourisme équestre en 10 UC	UC4c (équitation d'extérieur)
Degré 3	dispense de la démonstration technique sur les UC 4a, b ou c
ATE avant août 2007 et après le 13/11/2009	UC1 - 2
GTE avant le 28/08/2007	UC1 - 2 - 3
BFE d'encadrement initiation poney cheval	dispense de l'étude de cas de l'UC4a
BFE niveau 1	dispense de la mise en situation professionnelle de l'UC4b

Les 4 UC :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres

UC4a : Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option "initiation poney, cheval"

UC4b : Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option "approfondissement technique"